



PRÉFET DES DEUX-SÈVRES

NIORT, le 24 septembre 2018

Communiqué de presse

Commission départementale d'aménagement commercial

Réunie le jeudi 20 septembre 2018, la Commission départementale d'aménagement commercial (CDAC) a rendu les avis suivants sur les dossiers :

- **Avis favorable** sur la demande d'Autorisation d'Exploitation Commerciale déposée par la SAS NIORT DISTRIBUTION pour la création d'un ensemble commercial d'une surface de vente totale de 2 757 m², composé d'un supermarché de 2 596 m², de 2 cellules commerciales de 25 m² et d'un local commercial de 111 m², et à la création d'un drive, composé de 3 pistes de ravitaillement affectées au retrait des marchandises (82,50 m² d'emprise au sol), situés 5 rue Jules Ferry à NIORT ;

- **Avis favorable** sur la demande d'Autorisation d'Exploitation Commerciale déposée par la SCI IMMO CONCEPT pour l'extension de 310 m² de la surface de vente d'un ensemble commercial par création de 2 cellules commerciales (150 et 160 m²), situé boulevard Diepholz à THOUARS ;

- **Décision de refus** de la demande d'Autorisation d'Exploitation Commerciale déposée par la SCI 600 AVENUE DE PARIS pour l'extension de 2 516 m² de la surface de vente d'un ensemble commercial par création de 3 cellules commerciales, dont une à l'enseigne l'Incroyable de 1 736 m², situé 600 avenue de Paris à NIORT, portant la surface de vente totale de l'ensemble commercial à 6 932 m².

Le texte des avis émis par la C.D.A.C. est publié au recueil des actes administratifs (RAA) de la préfecture des Deux-Sèvres.

Contact : Pôle communication interministérielle de la préfecture
(05.49.08.68.17 ou 68.02)
pref-communication@deux-sevres.gouv.fr
www.deux-sevres.gouv.fr
<https://twitter.com/prefet79>
<https://www.facebook.com/prefet.deux.sevres/>